

Santé : Alerte le mieux pire que le mal

Pendentifs, bracelets énergétiques dangereux.



Santé : Alerte le mieux pire que le mal

Des pendentifs censés préserver la santé de ceux qui les portent les exposeraient à des risques accrus de cancer

Une mise en garde a été lancée par La Criirad - Association qui défend les droits à l'information sur la radioactivité - concernant les pendentifs énergétiques et leur vente en ligne. Ces pendentifs ou autres objets censés protéger de certaines ondes électromagnétiques seraient en réalité radioactifs.

La Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité – CRIIRAD - est née au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl en 1986, à l'initiative d'un groupe de citoyens révoltés par les mensonges officiels et qui souhaitaient connaître la vérité sur la contamination réelle du territoire français. Indépendante de l'Etat, des exploitants du nucléaire et de tout parti politique, l'association possède son propre laboratoire d'analyses et emploie aujourd'hui 14 salariés.

Elle mène ses propres investigations, informe le public et les médias. Si nécessaire, elle engage des actions en justice et contribue ainsi à faire évoluer la réglementation en vigueur.

Objets "énergétiques"

Ces pendentifs dits « énergétiques » sont censés apporter bien-être et santé aux consommateurs grâce aux émissions d'ions négatifs qu'ils produisent. Les notices de présentation soulignent que les objets peuvent être portés de jour comme de nuit, par des adultes ou des enfants. Rien ne met en garde contre la présence de radioactivité. Certains sites affirment même que ces objets ne sont pas radioactifs : ils n'émettent aucune radiation et en protègent au contraire ceux qui les portent.

D'après les analyses effectuées par le laboratoire de la CRIIRAD les objets contrôlés ont des niveaux de radioactivité naturelle anormalement élevés qui les apparentent à du minerai radioactif. Les concentrations en produits radioactifs des chaînes de l'uranium 238 et du thorium 232 sont de l'ordre de 100 fois à 10 000 fois supérieures à l'activité moyenne des sols !

Pour le public, le risque principal concerne l'irradiation de la peau. Les cinq modèles de pendentif contrôlés peuvent tous conduire au dépassement de la limite de dose équivalente à la peau ! Les tests ont montré que l'interposition d'un tee-shirt ou même d'un pull ne permet pas de protéger correctement l'épiderme.

Alerte des pouvoirs publics

L'étude juridique qui a été réalisée montre que la vente de ces produits est illégale, en violation des dispositions du code de la santé publique qui interdit tout ajout de radioactivité dans les parures, sans possibilité de dérogation ainsi que du code de la consommation qui lui, interdit la vente de produits mettant en danger la santé des consommateurs et qui sanctionne les publicités trompeuses.

La CRIIRAD a donc saisi la DGCCRF afin que toutes les mesures nécessaires soient prises pour stopper l'importation et la commercialisation de ces objets. Si l'association soulève la question de la responsabilité des fabricants et importateurs, elle met aussi en jeu celle des contrôleurs. La CRIIRAD a saisi la Commission de la Sécurité des Consommateurs afin qu'un enquête soit diligentée et qu'un avis, assorti de recommandations, soit adressé aux autorités concernées et notamment au ministère de la Santé et à l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Cadeaux empoisonnés

En pleine période d'achats de Noël, et alors que ces pendentifs sont « à la mode » dans certains pays européens comme l'Italie, la Criirad a demandé que soient « vérifiés » tous ces produits fabriqués en Chine.

« La Criirad sera attentive aux suites qui seront données à ses demandes et se réserve le droit de saisir la justice », ajoute-t-elle dans un communiqué.



ions negatifs.jpg